



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction régionale
des entreprises,
de la consommation,
de la concurrence
du travail et de l'emploi
Grand Est

Unité Départementale
de la Haute-Marne

Secrétariat de Direction

Dossier suivi par:
Bernadette VIENNOT
03.25.01.67.12

acal-ud52.direction@direccte.gouv.fr

CHAUMONT, le 06 MARS 2019

La Préfète de la Haute-Marne

à

«Destinataires in fine»

OBJET : Repérage et remobilisation des publics dits « invisibles ».

PJ : 1

La DIRECCTE Grand Est vient de publier un appel à projets, en vue d'accompagner financièrement les initiatives visant au repérage et à la remobilisation des publics dits « invisibles ».

Il s'agit, pour l'essentiel, de ramener vers les dispositifs d'insertion les personnes les plus vulnérables qui ont perdu tout contact avec les institutions sociales et les opérateurs de l'emploi.

Compte tenu des enjeux de cette démarche, je vous invite à considérer avec la plus grande attention cet appel à projet, soit pour y répondre, soit pour y être associé.

Vous trouverez, ci-joint, une note explicative sur ce dispositif et vous rappelle que les candidatures doivent être transmises au plus tard le 19 avril prochain.

Il s'agit d'une question d'importance au bénéfice de nos concitoyens les plus en difficulté et les services de l'État sont à votre disposition pour vous accompagner, si vous le souhaitez, dans cet engagement.



Elodie DEGIOVANNI

L'Appel à Projets «repérage des invisibles»

Le **repérage des publics dits « invisibles »** est un enjeu décisif du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC), qui vise à former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés, ce qui amène à identifier et à remobiliser des personnes parmi les plus vulnérables, qui ont perdu tout contact avec les institutions sociales et les acteurs du service public de l'emploi.

Une étude de la DARES, publiée en mars 2018, estime qu'en mars 2015, entre 230 000 et 330 000 jeunes de 16 à 25 ans n'étant ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi, dits « NEETS » sont « invisibles », c'est-à-dire non accompagnés par le service public de l'emploi, dont près d'un tiers souhaite pourtant accéder rapidement à l'emploi, tandis que les autres se trouvent en difficulté sociale, matérielle ou sanitaire.

Plusieurs autres études tentent d'expliquer ce phénomène par l'absence de possibilité d'initiative des individus concernés, ou plus simplement par la complexité des modalités d'accès aux droits.

Afin de prévenir l'éloignement durable de ces particuliers du marché du travail et la précarisation de ces publics, une démarche peut consister à aller au-devant de ceux-ci, pour leur permettre d'accéder à un accompagnement, à une formation ou à un droit. Il s'agit non seulement de renouer le contact et de favoriser une remobilisation, mais aussi d'assurer à l'issue de cette phase de ré-accrochage, le relais vers un véritable parcours d'insertion qui permette d'éviter une déception de plus et une vulnérabilité accrue .

C'est le sens d'un appel à projets lancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, et décliné par les DIRECCTE.

Cet appel à projets vise à donner un nouvel élan aux pratiques existantes les plus convaincantes et à tester de nouvelles modalités d'intervention en matière de repérage et de mobilisation des publics invisibles, afin de définir **la solution la plus appropriée à leurs besoins, qui peut dans un premier temps, ne pas être l'emploi ou la formation.**

Concernant le repérage, les réponses à l'appel à projets devront porter sur des démarches proactives destinées à « aller vers » la personne dans son environnement.

Une fois la personne identifiée, la dimension de « raccrochage » et de sécurisation du parcours est un facteur clef de succès de la stratégie de repérage et de mobilisation. Il s'agit de les « capter » et de les convaincre qu'une solution concrète et adaptée existe. Cette solution doit être attractive et devra les associer pleinement, en surmontant la défiance qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des institutions.

Des modalités innovantes de mobilisation sont attendues dans le cadre de cet appel à projets afin de « faire connaître » les acteurs pouvant proposer des solutions et des offres de services qui peuvent être amenées à évoluer pour s'adapter aux attentes des personnes.

A titre d'exemple, des actions de natures diverses pourront s'articuler , comme des solutions d'hébergement, de santé, de restauration.

Enfin, l'offre de solutions en aval du repérage et de la mobilisation doit faire partie du projet en cohérence avec les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences pour la formation et avec les autres axes d'intervention du plan d'investissement dans les compétences (appel à projets 100% inclusion, appel à projets prépa apprentissage...).

- Avec le Service public régional de la formation – formations du programme régional de formation, ...
- Avec les solutions dites « de deuxième chance » : Ecole de la 2^e chance, EPIDE, ... –
- Avec les dispositifs expérimentaux innovants déployés dans le cadre du Pacte régional et s'appuyant sur des priorités de prise en charge pour les publics ainsi repérés dans ces dispositifs ;
- Avec les projets développés dans le cadre des appels à projets 100 % Inclusion et prépa-apprentissage ;
- Avec les dispositifs d'insertion : insertion par l'activité économique, chantiers écoles, Parcours emploi compétences ...
- Avec le service public de l'emploi : parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie-PACEA-, Garantie jeunes, accompagnement par Pôle emploi, Prépa compétences ...

Une attention particulière devra être portée aux **habitants des quartiers de la politique de la ville et aux habitants des territoires ruraux les plus en difficulté**, ainsi qu' aux personnes en **situation de handicap**.

Le porteur de projet devra être une personnalité morale, publique ou privée juridiquement identifiée, permettant la prise de décision et le suivi financier des moyens alloués. Sa capacité à atteindre, accompagner ou agir pour le public cible devra être avérée. La constitution de consortium est encouragée pour attester d'un bon maillage sur le territoire et la mobilisation d'un spectre étendu d'expertises.

En outre, **le projet doit assurer la complémentarité des réponses des acteurs intervenant dans le repérage et la mobilisation des personnes.**

Dans le cadre de la candidature, le porteur de projet devra proposer un budget équilibré. Les crédits de l'appel à projets ne pourront pas dépasser 80 % de l'assiette des dépenses éligibles. Pour développer les partenariats, **le co-financement est exigé** (collectivités territoriales, entreprises privées, fonds sociaux européens, financements Etat ou de ses opérateurs autres que dans le cadre du PIC...).

L'appel à projets est accessible pour les porteurs potentiels sur le site internet de la DIRECCTE via l'adresse suivante :

<http://grand-est.direccte.gouv.fr/Appel-a-projets-Reperer-et-mobiliser-les-publics-invisibles-et-en-priorite-les>

Les réponses doivent être formulées directement en ligne par l'intermédiaire de la plateforme « Mes Démarches Simplifiées » via le lien ci-après :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/grand-est-appel-a-projets-reperer-et-mobiliser>

Pour la première vague de mise en œuvre, **les dossiers en réponse à l'appel à projets devront être envoyés au plus tard le 19 avril 2019.**